

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

CNAV
Caisse nationale d'assurance vieillesse

Décision du 27 mai 2008 portant nomination à la CNAV

NOR : SJSX0831023S

Le directeur de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés,

Vu la loi n° 78-753 modifiée, portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, notamment son article 24, issu de l'ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005 ;

Vu le décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 relatif à la liberté d'accès aux documents administratifs et à la réutilisation des informations publiques, pris pour l'application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978, notamment ses articles 42 à 44 ;

Vu l'article R. 122-3 du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Catherine Peyrot des Gachons, cadre chargée d'études juridiques au département contentieux de la CNAV, est désignée personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Article 2

La présente décision sera publiée aux *Bulletins officiels* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et du ministère du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

Fait à Paris, le 27 mai 2008.

*Le directeur de la Caisse
nationale d'assurance vieillesse,*
P. HERMANGE